

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 4 mai 2025

**Portant Arrêté portant
ouverture d'une enquête
publique unique préalable aux
modifications n°7 et n°8 du Plan
local d'urbanisme de Couzeix**

N° 26643

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'environnement et notamment ses
articles L223-1 et suivants et R223-1 et suivants,
VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article
L225-6,
VU la délibération du Conseil communautaire de
Limoges Métropole en date du 5 mai 2023 concernant la
modification n°7 du PLU de Couzeix,
VU la délibération du Conseil communautaire de
Limoges Métropole en date du 12 mai 2023 concernant la
modification n°8 du PLU de Couzeix,
VU la décision n°202500033 du Préfet de la Haute-Vienne
relative au Plan local d'urbanisme de Couzeix, en
date du 11 mai 2025, désignant M. Bernard
CHAUSSEGNON en qualité de commissaire enquêteur,
CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête
publique les modifications de modification n°7 et n°8 du
PLU de Couzeix,
CONSIDÉRANT l'opportunité de procéder à une
enquête publique unique afin d'améliorer l'information et
la participation du public.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Il y a lieu, conformément à l'article L.223-45 du code de l'urbanisme,
de procéder à l'enquête publique unique relative :

- à la modification n°7 du PLU de la commune de Couzeix, qui établit la mise en
état d'usage de l'ensemble des zones Udu (à urbaniser à court terme)
compréhensives par des Opérations d'Aménagement et de Programmation
(OAP),
- à la modification n°8 du PLU de la commune de Couzeix, qui consiste à la
création de deux zones Udu en zones Udu et d'une zone Udu sur le secteur de
Villages.

Les consultations du public sur ces deux procédures pourront être organisées
simultanément, l'organisation d'une seule et même enquête étant prévue à améliorer
l'information et la participation du public, il sera procédé à une enquête publique unique
conformément à l'article L.223-6 du code de l'environnement.

L'enquête publique sera ouverte du lundi 2 juin 2025 à partir de 09h00 jusqu'au mercredi 10
juin 2025 à 17h00 inclus soit pendant 17 jours consécutifs.
Le siège de Limoges Métropole, situé au **39 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges**, a été
désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2 - Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la
disposition du public pendant 17 jours consécutifs du lundi 2 juin 2025 à partir de 09h00 au
mercredi 10 juin 2025 à 17h00 inclus aux dates et aux lieux susvisés.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique unique préalable aux modifications n°7 et n°8 du Plan local d'urbanisme de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 6 Mai 2025



26643.pdf
(.pdf, 330,5 Ko)



TÉLÉCHARGER